
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2026

AMENDANT LE RÈGLEMENT 03RG-0621 RÉGISSANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LE BON
ORDRE DE LA PLAGE MUNICIPALE

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a adopté le 21 juin 2021 un règlement régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la plage municipale;
- CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées au règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 13 juillet 2026 et le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, sur proposition de Gabriel Blanchet, il est unanimement résolu :

Que le présent règlement soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2026

AMENDANT LE RÈGLEMENT 03RG-0621 RÉGISSANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LE BON
ORDRE DE LA PLAGE MUNICIPALE

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le point A) de l'article 5 est modifié par l'ajout de « Planche à pagaie » à la liste des embarcations

ARTICLE 3

L'article 8 est modifié par l'ajout, suite au point k), du point suivant :

« L) d'utiliser ou de permettre l'utilisation d'un haut-parleur, d'un amplificateur, d'un appareil radio, d'un instrument de musique ou de tout autre dispositif électronique ou mécanique destiné à diffuser ou



amplifier de la musique ou des sons sur la plage municipale. »

ARTICLE 4

Le chapitre III concernant le stationnement et regroupant les articles 14 et 15 est abrogé.

ARTICLE 5

L'article 17 est modifié comme suit :

« ARTICLE 17 - Expulsion de personnes

Tout gardien, surveillant, sauveteur de la plage, préposé à l'application des règlements municipaux, agent de la paix, policiers, peut expulser de la plage toute personnes qui ne se soumet pas, après avertissement, au présent règlement. »

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Martin Héroux

Maire

Éric Gélinas

Directeur général

ÉTAPES	DATES
Avis de motion	13 juillet 2026
Présentation du projet de règlement	13 juillet 2026
Adoption du règlement	10 août 2026
Entrée en vigueur	26 août 2026